



## Case management - Canton de Fribourg - Concept global

### Aperçu général

Phases	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4	
	7e année	8e année	9e année	Formation professionnelle Préparation et Initiale 2,3,4 ans		Intégration dans la vie active		
Objectifs	Identification du groupe à risques		Case management I		Case management II		Prévention du chômage des jeunes	
	Identifier et recenser uniquement les jeunes qui ont besoin d'aide et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement		Amener les jeunes à se responsabiliser par rapport à leur orientation professionnelle et à la recherche d'une place de formation		Amener les jeunes à se responsabiliser par rapport à la recherche de place de formation adéquate ou à reprendre une formation		Intégrer les jeunes motivés au monde du travail	
Management des jeunes à risques	<b>Orienter</b>		<b>Décider</b>		<b>Terminer</b>		<b>Intégrer</b>	
	Identification, recensement, observation en permanence des jeunes à risques							
	Choix d'une profession							
	Transition							
	Formation professionnelle initiale							
	Encadrement individuel							
	Transition							
	Soutien aux entreprises							
	Mesures complémentaires sont axées sur les systèmes, les procédures ou les institutions s'occupant de ces personnes ; il s'agit notamment d'offres de conseil et d'appui pour les entreprises formatrices en matière juridique, organisationnelle et sociale sous forme d'aide en ligne (hotline) ou d'offres complémentaires fournies par les associations professionnelles, ex : technique de recherche de place de formation et de travail, cours pour coach (art. 55 LFPr ?), identification, suivi, banque de données (LPrD)							

### Concept global

		Procédure (cf. page 4)										*2 - légende			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
F G K (A) (B) (C)	Acteurs participant au case management Institutionnalisation de la collaboration et de la coordination Responsabilités correspondantes et interfaces (cf. points 1-2-3)	Pilotage stratégique - Interface -												Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la formation professionnelle intégrant tous les acteurs	
		Interlocuteur OFFT - Responsabilité générale Coordination													Service de la formation professionnelle
		Responsables opérationnels													
		Acteurs	Acteurs opérationnels												
A	Mesures déjà prises en faveur des jeunes ayant des problèmes d'ordre scolaire et social	Partenaires indirects												Services sociaux Autres	
														Directeur CO <b>Conseiller OP</b> <b>Enseignant</b> <b>Case manager</b>	
														<b>Case manager</b> SFP-Promoteur-trice Conseiller OP Enseignant	
														<b>Case manager-Référent - relai par le maître de classe</b> Médiateur PFJ CA	
													Médiateur Plate-forme jeunes Commissions d'apprentissage		
													<b>Conseiller ORP</b>		
													Case manager (Connaissance système EDU-FP CH-FR - TRE - Tissu - Psycho/pédagogique - Savoir-être)		
													Case manager => Maître de classe		
													Parents Experts		
													Entreprises Parents		
													Entreprises / Ecoles Parents		
													Entreprises		
													- 7ème - Préférence et personnalité (D) - 8ème - 10 champs d'activités prof. (D) - 8ème - 1 semaines de stage (F et D) - 8ème - Education aux choix (F) - 8-9ème Entretien individuel jeunes en 'difficulté' - Suivi d'insertion (bilan mensuel stat) - TRE		
													- Projet 'Encadrement individuel'		
													- Développer l'expérience 2006 (cf. OFFT/Chance 05-06)		

Phases
--------

6ème	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
	7e année	8e année	9e année	Formation professionnelle Préparation et Initiale 2,3,4 ans
	Identification du groupe à risques	Case management I	Case management II	Intégration dans la vie active
				Prévention du chômage des jeunes

		Procédure (cf. page 4)										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
H	Critères de rattachement des jeunes au groupe à risques											
	I	Procédure d'identification, diagnostic et recensement du groupe à risques										
		J	Procédure d'observation (tracking) et d'accompagnement (coaching) du groupe à risques									
			B									
C	Tableau de bord suivi	Balises										
		Identification										
		Critères du public cible (5-12 %) priorité sur les jeunes à risques majeurs										
		Outils / intervenants										
		Structure										
B	problèmes lors du passage à l'apprentissage											
D	problèmes au cours de l'apprentissage, susceptibles de mener à l'interruption de celui-ci											
C	problèmes au cours de l'apprentissage, susceptibles de menacer l'intégration au monde du travail ;											

5 à 10% des jeunes avec difficulté probable d'insertion professionnelle :	Jeunes avec difficulté probable d'insertion dans la formation professionnelle :	- Jeunes sans solution
Résultats scolaires Compétences sociales Intégration des migrants Implication parentale Encadrement enseignant-e	Résultats scolaires et de pratique professionnelle Compétences sociales Intégration des migrants Implication parentale Encadrement enseignant-e	
- Réunion d'échange - conseil de classe - coach - conseiller - Bilans scolaires (cf. critères plus haut) - Bilans intermédiaires (cf. critères plus haut) - Evaluations standardisés (introduction HARMOS)	Assurer la transition (interface) - Plateforme Jeunes - Séance individuelle - Bilans scolaires (cf. critères plus haut) - Evaluations intermédiaires (cf. ...)	- Enquête systématique (Ecole) - Identification - Technique de recherche d'emploi
Suivi par groupe et/ou individualisé => Eléments de planification (cf. balises 1-7) => Tableau de bord de suivi => Assurance du transfert des données (LPRD)	Assurer la transition (interface) Suivi par groupe et/ou individualisé => Eléments de planification (cf. balises 6-7-8) => Tableau de bord de suivi => Assurance du transfert des données (LPRD)	

1	2	3	4	5	6	7	8
1. Risques majeurs - dossier	2. Début observation - 7ème année				7. Bilan fin 1er semestre/séance	8. Enquête dernière année	
3. Identification et information aux parents (automne 1re année)		Attention aux jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire en 8e		Situation d'échec dans leur formation ou sont sur le point de s'y trouver Problèmes de comportement importants; Handicap Sans formation reconnue depuis 2 ans après la scolarité obligatoire			
4. Début 8ème : Convention de suivi 5. Bilan intermédiaire - mi-8ème => Connaissances et savoir-être 6. Evaluation standardisée (HARMOS)		Convention de suivi		7. Bilan fin 1er semestre => 1 séance		Convention de suivi 8. Enquête dernière année	
Outil informatique 'Gestion plate-forme jeunes' - développement ou intégration dans projet cantonal 'Harmonisation administration écoles')							
- Classe d'accueil - 10 année (9ème) - Classe relais (~20 comportement) - 10ème année - 10ème année linguistique => AI et services sociaux		Offres transitoires, SEMO Portail unique, Encadrement et accompagnement individuel		Portail unique, Encadrement et accompagnement individuel			
Offre/demande places apprentissage Exigences élevées Savoir-être (absence d'anticipation 'insouciance') Provenance (niveau, type de classe, origine) Inadéquation par rapport aux attentes des entreprises		Exigences élevées Savoir-être (autonomie- ponctualité, absence d'anticipation 'insouciance') Inadéquation par rapport aux attentes des entreprises					
				Absence d'anticipation 'insouciance' Exigences irréalistes de la part des jeunes			

Phases

	Phase 1		Phase 2	Phase 3	Phase 4
6ème	7e année	8e année	9e année	Formation professionnelle Préparation et Initiale 2,3,4 ans	Intégration dans la vie active
	Identification du groupe à risques		Case management I	Case management II	Prévention du chômage des jeunes

Procédure (cf. page 4)

E Mesures à prendre en vue de l'introduction ou de l'extension du case management 'formation professionnelle', avec calendrier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2007										
2008										
2009										

2007										
2008										
2009										

L Personnes de contact :

K Annexe :

**Groupe de travail 'Concept global cantonal'**  
 Fritz Winkelmann, Chef de service, 026 305 25 00, winkelmanf@edufr.ch, Service de la formation professionnelle  
 Suppléant : Alain Perriard, Adjoint, 026 305 25 00, perriarda@edufr.ch, Service de la formation professionnelle  
 Marc Chassot, Chef de service, 026 305 4185, chassotm@fr.ch, Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes  
 Marc Genilloud, Chef de service, 026 305 9676, genilloudm@fr.ch, Service public de l'emploi  
 Francine Rey, inspectrice, 026 305 1234, reyfr@fr.ch, Service de l'enseignement obligatoire de langue française  
 Matthias Watterndorf, inspecteur, 026 305 1243, watterndorf@fr.ch, Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande

**Concept global cantonal**  
 Fritz Winkelmann, Chef de service, 026 305 25 00, winkelmanf@edufr.ch, Service de la formation professionnelle  
 Suppléant : Alain Perriard, Adjoint, 026 305 25 00, perriarda@edufr.ch, Service de la formation professionnelle

**Projet de mise en œuvre**  
 Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la formation professionnelle intégrant tous les acteurs  
 - Cahiers des charges des coaches et maîtres de classe

\*<sub>1</sub> Correspondance 'Liste de contrôle' :

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K
- L

mesures déjà prises en faveur des jeunes ayant des problèmes d'ordre scolaire et social, avec mention des responsabilités et des interfaces  
 mécanismes prévus en cas de problèmes lors du passage à l'apprentissage, avec mention des responsabilités correspondantes  
 mécanismes prévus en cas de problèmes au cours de l'apprentissage, susceptibles de mener à l'interruption de celui-ci et de menacer  
 l'intégration au monde du travail, avec mention des responsabilités correspondantes  
 problèmes cantonaux spécifiques risquant de compromettre l'entrée du jeune en apprentissage, la poursuite de la formation ou l'intégration au  
 monde du travail  
 mesures à prendre en vue de l'introduction ou de l'extension du case management « formation professionnelle », avec calendrier  
 acteurs participant au case management  
 institutionnalisation de la collaboration et de la coordination  
 critères de rattachement des jeunes au groupe à risques  
 procédure d'identification, diagnostic et recensement du groupe à risques  
 procédure d'observation permanente (*tracking*) et d'accompagnement (*coaching*) du groupe à risques  
 cahier des charges des coach  
 personne de contact au niveau du canton pour le case management « formation professionnelle

\*<sub>2</sub> Légende :

SOPFA Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes  
 SENOF Service de l'enseignement obligatoire de langue française  
 DOA Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande  
 SFP Service de la formation professionnelle  
 SPE Service public de l'emploi  
 CO Cycle d'orientation  
 OP Orientation professionnelle  
 ORP Offices régionaux de placement  
 SEMO Semestres de motivation

Phases
--------

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
6ème	7e année	8e année	9e année	Formation professionnelle Préparation et Initiale 2,3,4 ans
	Identification du groupe à risques	Case management I	Case management II	Intégration dans la vie active
				Prévention du chômage des jeunes

### Procédure CASE

Exigences minimales de la Confédération pour la mise en oeuvre

Identification pendant la 7e et 8e année scolaire déjà et aussi pendant la période de

Si le problème est simple (risque faible), il est résolu directement.

Diagnostic par des professionnels qualifiés. Base pour la planification de mesures et la convention d'objectifs.

La personne concernée est intégrée dans le case management et un case manager lui est

Le case manager organise une rencontre avec les parents, l'enseignant, etc. Les parents et le jeune doivent donner leur consentement. Le jeune doit être prêt à participer activement à la résolution des problèmes. S'il n'y parvient pas après plusieurs tentatives, il quitte le CM et est confié à une institution spécialisée.

Le case manager utilise la plate-forme de coordination transversale aux institutions pour communiquer avec les professionnels/acteurs (séance traditionnelle ou virtuelle)

Le case manager conclut avec les professionnels engagés des conventions sur les objectifs, les mesures, le calendrier et l'établissement d'un rapport. Le plan de mesures est enregistré dans la banque de données)

Un professionnel est responsable de la mise en œuvre de la mesure. Il peut demander l'aide d'autres professionnels/acteurs

Lorsque la mesure aboutit, le professionnel établit un rapport à l'intention du case manager. La banque de données est mise à jour

Si les problèmes ne sont pas résolus, on utilise de nouveau la plate-forme de coordination pour s'adresser aux professionnels/acteurs. La composition du cercle des participants doit être adaptée à la situation. Le plan de mesures est vérifié et adapté le cas échéant. La banque de données est mise à jour

